



## SYNTHESE DE LA TOURNÉE NATIONALE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE SUR LA RÉFORME FONCIÈRE 08 – 20 MAI 2015 KEDOUGOU, TAMBACOUNDA KAFFRINE





La tournée nationale sur la réforme foncière dans la zone Est s'est tenue du 8 au 18 mai 2015.

Les régions de Kédougou, Tambacounda et Kaffrine ont été visitées. Un total de 9 départements a été visité par l'équipe de terrain composée de Sidy BA et Bousso Ngom, et Ndèye Coumba DIOUF.

Les ateliers départementaux ont été précédés de visites de courtoisie auprès des autorités de l'administration territoriale et des élus locaux. Ces derniers ont beaucoup participé aux différents ateliers.



**I. Points saillants ressortis des visites de courtoisie aux autorités**

<b>Echanges</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Réforme foncière devenue une nécessité</li> <li>-Nécessité d'une implication des acteurs pour une bonne appropriation de la réforme</li> <li>-nécessité d'une large concertation autour de la réforme foncière</li> <li>-la LDN ne répond plus aux exigences du moment</li> <li>-Oui pour l'immatriculation au nom de l'Etat mais éviter que toutes les terres soient immatriculées en son nom pour des mesures de prudence (point de vue de certaines autorités de l'administration territoriale, par contre d'autres veulent qu'on reste dans le principe de la décentralisation en laissant la gestion des terres aux collectivités locales)</li> <li>-les élus locaux ont quant à eux tous plaidé pour un respect de l'esprit de la décentralisation et une nécessité de laisser la gestion des terres aux collectivités locales</li> <li>-la pleine propriété aux producteurs n'est pas encouragée, car il y a des risques de ventes faciles et de dépossession des producteurs</li> <li>-la réforme doit prendre en compte l'accès et le contrôle de la terre par les femmes, il existe encore divers mobiles qui empêchent leur accès à la terre</li> <li>-ont salué l'initiative des acteurs de la société civile au regard de l'importance de la réforme</li> <li>-nécessité d'une bonne participation des communautés aux concertations prévues par la CNRF</li> </ul>

**II. Partage des positions et propositions des acteurs de la société civile sur la réforme**

<b>Propositions « validées » par les participants</b>	<b>Propositions nuancées par les participants</b>	<b>Propositions rejetées par les participants</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>-laisser la gestion foncière aux CL, l'Etat a montré ses limites, par ailleurs les CL sont plus proches des communautés locales</li> <li>-mécanismes de contrôle citoyen sur la terre (commission domaniale élargie aux communautés par exemple, observatoire sur la gouvernance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- éviter d'immatriculer toutes les terres du DN au nom des collectivités locales, il faut laisser des réserves dans le domaine national</li> <li>- mettre le titre réel au nom de la famille (certains départements comme</li> </ul>	



<p>foncière au niveau local, structure de veille) qui permettraient de surveiller la distribution des terres</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-restituer les terres attribuées d'une manière abusive aux communautés</li> <li>- mettre les titres réels au nom des familles</li> <li>- sécuriser les zones de pâturage et les couloirs de passage du bétail</li> </ul>	<p>ceux de la région de Kaffrine ont apporté des nuances sur cette proposition et préfèrent des titres individuels au regard des nombreux problèmes au sein des familles)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-contrôle de légalité doit encore exister avec la nouvelle réforme</li> </ul>	
--	--	--

### III. Recueil des avis et préoccupations majeurs de la base et questions à approfondir

<b>Améliorations apportées aux propositions</b>	<b>Éléments nouveaux de proposition</b>	<b>Autres observations</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>-en cas de droits réels, il y a nécessité d'alléger les procédures d'obtention des titres (donner le titre réel au niveau décentralisé)</li> <li>-ne pas instaurer une fiscalité foncière en cas de droits réels</li> <li>-préciser la durée des droits réels,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-faire des domaines agricoles communautaires pour les femmes</li> <li>-laisser la gestion des zones de terroir aux collectivités locales, et la gestion des terres des autres zones à l'Etat</li> <li>-laisser les périmètres aménagés à l'Etat mais les CL devront bénéficier des retombées financières de ces périmètres</li> <li>- pour les investisseurs privés, il faudra donner des droits d'usage sur les terres ou des baux particuliers différents et moins sécurisants que ceux qui seront octroyés aux producteurs locaux,</li> <li>- éviter le bail emphytéotique pour les producteurs aussi bien pour les producteurs que pour les investisseurs privés,</li> <li>-régler le problème des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-les communautés ont demandé la traduction des propositions de la société civile dans les langues locales et sous forme de fiches</li> <li>-pour les propositions de la CNRF, d'aucuns pensent que le sous-bail n'est pas valorisant, il faut faire confiance aux CL, transférer les terres en pleine propriété et donner des baux aux usagers</li> <li>-d'aucuns proposent de mettre un frein aux attributions de terres en faveur des marabouts et des dignitaires du pouvoir, la ressource doit être sauvegardée pour les générations futures</li> <li>-renforcer les actions de sensibilisation à l'égard des femmes pour qu'elles puissent formuler des</li> </ul>



	<p>limites entre collectivités</p> <ul style="list-style-type: none"><li>-procéder à une cartographie des terres des CL pour connaître le disponible foncier et avoir un zonage territorial</li><li>-donner des baux sur les terres à usage agricole et pastoral</li><li>-donner des titres fonciers sur les terres à usage d'habitation</li><li>- déclasser des parties de certaines forêts pour permettre aux producteurs, victimes d'étranglement de leurs parcelles de disposer de superficies plus conséquentes pour des exploitations viables</li><li>- demander des garanties de pouvoir de mise en valeur avant toute attribution de terres aux investisseurs privés</li><li>-développer l'intercommunalité pour régler le problème de saturation foncière de certaines collectivités locales</li><li>-Réaménager, réactualiser la LDN et ne pas procéder à une abrogation de cette loi, les détenteurs des terres risquent d'être dépossédés,</li><li>-corriger le problème de l'accaparement des terres par les propriétaires terriens locaux. Ces derniers ne mettent pas en valeur toutes ces superficies et développent des pratiques de location de parcelles à des détenteurs de moyens au détriment des locaux et même des membres de leurs familles</li></ul>	<p>demandes de terres</p> <ul style="list-style-type: none"><li>-il faut une mise en cohérence de l'ensemble des réformes en cours (Acte III, code pastoral, code minier, mais aussi avec la LOASP), la réforme du foncier n'étant pas indépendante des autres</li><li>- revoir à la baisse les terres attribuées aux étrangers dans un contexte de croissance démographique et d'inextensibilité de la terre</li></ul>
--	--	---



	<ul style="list-style-type: none"><li>- interdire l'accès des étrangers à la terre dans la nouvelle réforme étant donné que les sénégalais ne peuvent pas prétendre à accéder à la terre dans les pays développés, au cas contraire, instaurer un système de partenariat gagnant-gagnant</li><li>-apporter des solutions au système actuel de transhumance défavorable aux pasteurs nationaux</li><li>- définir des mécanismes d'accès des jeunes à la terre</li><li>- attribuer des terres de forêts aux éleveurs,</li><li>- ne pas privatiser toutes les terres, nécessité de garder certaines parties des zones de terroir dans le domaine national</li></ul>	
--	--	--

#### ***IV. mobilisation des organisations pour une bonne participation aux différentes concertations prévues par la CNRF***

Dans chaque département un comité a été mis en place pour la préparation des concertations départementales. Les membres de ces comités ont été choisis par les participants et le choix a répondu au besoin de représentativité des différentes catégories d'acteurs : jeune, femme, agriculteur, pasteur, forestier, etc. Chaque comité mis en place devrait préparer un plan d'action à mettre en œuvre pour une meilleure participation aux concertations de la CNRF.

#### **Conclusions et observations principales :**

C'est dans la région de Kaffrine qu'on a observé une remise en cause de la gestion des terres par les CL et de la gestion familiale des terres avec un titre réel. Les communautés de cette région ont surtout plaidé pour que l'Etat reste dans le circuit de la gestion foncière et qu'en cas de titre



réel, le mettre au nom des individus. Cependant, des éclaircissements ont été apportés pour expliquer tous les risques liés à la gestion des terres par l'Etat et à l'octroi de titres réels au nom des individus.